

**Avis adopté**

Séance plénière du 25 avril 2023

*Travail et santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?*

**Déclaration des Outre-mer**

Aujourd'hui et dans les années à venir, nos sociétés devront faire face à la recrudescence du manque de ressources, aux pandémies, aux maladies et aux pollutions de toutes sortes. De facto, les réalités du changement climatique affectent non seulement nos modes de vie mais surtout la santé des travailleurs. Cet avis est un double plaidoyer à la fois pour nous rappeler combien notre pays doit encore œuvrer sur les questions relatives aux risques professionnels déjà identifiées mais la transition écologique des administrations et des entreprises nous obligent à formuler des solutions sur le sens, le temps et la pénibilité au travail.

Dans les Outre-mer, de nombreux phénomènes naturels et sanitaires illustrent les conséquences du dérèglement climatique. Depuis bien des années, ces territoires sont touchés par de multiples pathologies comme la Dengue, le Chikungunya, le Zika ou encore la Papillonnite... tout en faisant face aux nocivités dues aux pollutions telles que les sargasses.

La fragilisation et la destruction des milieux naturels sont également imputables aux pollutions dues aux activités humaines plus prégnantes dans certaines régions notamment :

- Aux Antilles avec les contaminations au chlordécone,
- En Guyane où les activités d'orpaillage sont à l'origine d'une double pollution au mercure et à l'érosion des sols ;
- En Polynésie française avec l'exposition de la population aux radiations nucléaires.

De plus, les différents rapports du GIEC confirment un accroissement des températures compris entre 1,4 et 3 °C d'ici la fin du siècle dans ces territoires avec le risque accru d'exposition à des vagues de chaleur pour certaines catégories d'employés et d'ouvriers.

Dès lors, la question qu'il faut collectivement répondre c'est comment repenser à l'avenir du travail pour réussir la transition écologique ?

Les travaux menés par la Commission privilégient trois grandes orientations : prévention et santé au travail, dialogue social et participation des salariés aux enjeux environnementaux tout en élargissant le débat démocratique.

Toutefois, à la lumière des expériences ultramarines, le groupe des Outre-mer émet deux réserves. En effet, comment repenser la santé au travail lorsque, aujourd'hui encore des générations se battent pour que l'Etat prenne sa part de responsabilité dans certaines pollutions et rechigne à reconnaître certaines catégories de travailleurs au régime des maladies professionnelles.

Ensuite, s'agissant du dialogue social l'application par extension des accords nationaux et la mise en place d'accords collectifs locaux restent problématiques dans les territoires ultramarins. Ainsi, dans les départements d'Outre-mer, les conventions collectives nationales qui ont depuis 2016 vocation à s'appliquer sous certaines modalités sont loin de l'être dans leur ensemble.

Néanmoins, cet avis constitue un socle particulièrement riche et utile à la fois pour les décideurs publics, les entreprises que pour les organisations.

**Le groupe des Outre-mer a voté**